

Appel à projet



Dossier de demande de subvention

Ouvrez votre club

En cette année Olympique

Saison 2011-2012

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention et le circuit suivi par votre dossier :

- Des informations pratiques présentant le document à remplir et les pièces à joindre avec votre demande de subvention
- Une demande de subvention à compléter
 - pour une première demande
 - pour le renouvellement d'une demande

Ce dossier peut-être téléchargé à partir de www.cg62.fr ou être retiré :

- à la Maison des Sports - 9 rue Jean Bart - 62143 ANGRES

Date limite de dépôt : 7 juin 2011



APPEL A PROJET « OUVREZ VOTRE CLUB » en cette année olympique

CAHIER DES CHARGES

SPORT, INTEGRATION EN CETTE ANNEE OLYMPIQUE

CONNAISSANCE DE L'AUTRE ET OUVERTURE VERS L'AUTRE

Contexte et enjeu : L'accès à la pratique sportive est difficile pour les jeunes en difficulté sociale, les personnes handicapées (physique et/ou mental), les personnes âgées, le public féminin.

Les clubs sont centrés principalement sur leurs licenciés, leurs championnats (logique fédérale).

Les pratiques, les équipements, le matériel comme les créneaux ne sont pas forcément adaptés à l'accueil de ces publics. La formation des éducateurs sportifs est parfois défailante dans ce secteur mais pourrait être complétée.

Le mouvement sportif doit ouvrir son activité, prendre en compte les problématiques du territoire et développer un partenariat local (acteurs sociaux, acteurs de la santé, acteurs de l'économie et du social...). Ainsi, un public qui n'aurait pas accès à l'association, deviendrait à travers la réalisation de cette action, un licencié potentiel.

Par ailleurs, l'Olympisme met en avant un certain nombre de valeurs qui sont développées grâce à la pratique du sport aussi bien par les athlètes de tous les niveaux, que par les hommes et les femmes dans leur vie de tous les jours : « la connaissance de soi » (découvrir ses possibilités et ses limites) , « l'esprit de compétition » (se mesurer au autres), « l'excellence » (donner le meilleur de soi) et « le fair-play » (respecter les autres). Mettre en œuvre des actions visant l'accès à la pratique sportive et destinées au plus grand nombre permet de contribuer aux objectifs sociétaux recherchés par l'Olympisme

En cette année Olympique, l'occasion est donnée au mouvement sportif de profiter de la dynamique engendrée par les Jeux Olympiques de Londres 2012 pour ouvrir et promouvoir davantage son activité en faveur des publics qui en sont éloignés. Par la dimension festive et fédératrice que cet événement implique, le mouvement sportif pourra ainsi renforcer l'accès de la pratique du sport en adaptant les actions en cours et/ou en mettant en œuvre des projets liés aux valeurs éducatives de l'Olympisme.

Une documentation sur les valeurs Olympiques peut être recueillie dans le Programme d'Education aux Valeurs Olympiques téléchargeable sur le site du Comité International Olympique : www.olympic.org/fr/programme-valeurs-et-education-olympique

QUI PEUT PORTER UN PROJET ?

Toute structure associative locale du mouvement sportif (du club de loisirs au club de compétitions).

Le porteur de projet siège dans le département du Pas-de-Calais.

Le porteur de projet est affilié à une Fédération Française, hormis les Fédérations Handisport, du Sport Adapté, et de la retraite sportive qui sont, depuis longtemps, engagées et forces de proposition pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

L'association, porteuse de projet, est agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- ☞ Mettre en place un projet sur la saison sportive 2011/2012,
- ☞ Respecter le champ du présent appel à projet,
- ☞ Démarrer le projet avant le 31 décembre 2011,

- ☞ Toucher les publics suivants :
 - Les publics de la Solidarité
 - Le public Féminin
 - Les personnes handicapées physique et mentale
- ☞ Mettre en œuvre le projet dans le Département.
- ☞ **Organiser un temps fort sur les valeurs de l'Olympisme durant la période du 18 avril au 26 juillet 2012 (J-100)**

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

- ☞ La pertinence du projet (analyse des besoins, pédagogie, méthodologie, partenariats)
- ☞ L'évaluation du projet (mesure de l'efficacité, analyses du résultat et remédiation)
- ☞ La continuité pour le public au-delà du projet
- ☞ Le multi-financement du projet : L'aide du Département s'élèvera à 50 % maximum du budget global.
- ☞ La formation et la qualification des intervenants sportifs (ou la participation à une session de formation) pour les projets à destination des personnes handicapées
- ☞ Un seul projet par association
- ☞ Une attention particulière sera apportée aux projets qui développent un partenariat avec des structures externes au mouvement sportif (IME, centres sociaux, CCAS, Maison du Département Solidarité, ...)

EVALUATION DES PROJETS

- ☞ Les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux
- ☞ L'émergence de solutions diversifiées
- ☞ La valorisation sociale (en terme d'intégration, d'engagement associatif, de mixité, de parité, de liens sociaux...)
- ☞ L'effet de levier de l'appel à projet et de l'accompagnement sur la réalisation du projet
- ☞ Une évaluation pourra avoir lieu pendant le déroulement du projet par l'intermédiaire d'un technicien du département et/ou des comités handisport, sport adapté et de la retraite sportive
- ☞ Le nombre de licenciés directement lié à la mise en place du projet.

CONTINUITÉ DES ACTIONS ENGAGÉES

Le renouvellement du soutien du Département pour un même projet sera défini en fonction de l'évaluation de l'année n-1 du projet. Cette aide est dégressive et limitée à 3 ans.

ECHEANCIER ET MODALITES DE PARTICIPATION

Le dossier de l'appel à projet sera téléchargeable sur le site internet du Département www.pasdecalais.fr et sera à renvoyer à :

Monsieur le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 9

L'étude d'éligibilité des dossiers sera réalisée par une commission mixte composée de représentants du Département et du mouvement sportif départemental.

Les projets seront ensuite examinés par la Commission des Politiques des Réussites Citoyennes et la Commission Permanente du Conseil général pour attribution de la subvention.

Lancement de l'appel à projet : **Mai 2011**

Date limite du dépôt des dossiers : **7 Juin 2011**

Notification de commencement d'exécution et démarrage du projet : **avant le 31 décembre 2011**

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Versement de la subvention après la signature du formulaire des conditions de versement des subventions entre le Conseil Général du Pas-de-Calais et le porteur de projet.

Intervention financière sur le fonctionnement et l'achat de petits matériels (non amortissables).

OUVREZ VOTRE CLUB

Appel à projet saison 2011-2012

Organisme porteur de projet :

Adresse du siège social :

.....

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

➤ Pièces à joindre au dossier :

Pour une demande de subvention, il vous suffit de nous envoyer les documents suivants :

- ✓ Un courrier de demande de subvention adressé au Président du Conseil Général du Pas-de-Calais,
- ✓ Le dossier de demande de subvention complet,
- ✓ Un RIB ou RIP,
- ✓ Les statuts de l'association déposés ou approuvés en un seul exemplaire (pour une 1^{ère} demande)
- ✓ Le compte de résultat approuvé de l'association à l'année n-1
- ✓ Le bilan approuvé de l'association à l'année n-1,
- ✓ Le rapport d'activité
- ✓ Agrément délivré par le Ministère de la Santé et des Sports

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de votre association :

Sigle de votre association :

Adresse du siège social :

.....

Code Postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Télécopie :

E-mail :

Code : SIREN :

▪ APE ou NAF : Juridique :

- Adresse de correspondance (si différente) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL ET DE LA PERSONNE CHARGEE DU DOSSIER

Le représentant légal

Nom : Prénom :

Qualité : Téléphone :

Portable : Télécopie :

E-mail :

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom : Prénom :

Qualité : Téléphone :

Portable : Télécopie :

E-mail :

DESCRIPTION DU PROJET

INTITULE DE L'ACTION

.....

- S'agit-il de la continuité d'un projet soutenu dans le cadre de l'appel à projet précédent :

OUI (précisez) NON

.....

Subventions attribuées précédemment par le Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre de l'appel à projet :

Année	Montant	Intitulé de l'action
2008		
2009		
2010		

- Est-ce un projet naissant :

OUI NON (précisez)

- Modalités de mise en œuvre :

Date de démarrage de l'action	Date de fin de l'action

- Echelon territorial concerné :

- Lieux de réalisation :

Typologie du public retenu dans votre projet	Nbre de personnes concernées
Les personnes handicapées physique et mental	
Les publics de la Solidarité	
Le public féminin	

DESCRIPTION DU PROJET

(suite)

- Constat de départ motivant la mise en place du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Nature, descriptif et étapes de mise en œuvre du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Descriptif du temps fort sur les valeurs de l'olympisme organisé entre le 18 avril et le 26 juillet 2012 (J-100) (date, lieu, contenu,...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DESCRIPTION DU PROJET

(suite)

- Les objectifs d'intégration visés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Indicateurs de suivi et évaluation de l'action :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DESCRIPTION DU PROJET

(suite)

- Qualification des intervenants

.....

.....

.....

- Les partenaires associés :
(« Une attention particulière sera apportée aux projets qui développent un partenariat avec des structures externes au mouvement sportif (IME, centres sociaux, CCAS...) » Extrait du cahier des charges)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Comment avez-vous pris connaissance de l'appel à projets 2011 ?

- Comité Départemental
- CDOS
- Site du Conseil Général
- Presse
- Conseiller Général
- Autre collectivité : préciser.....
- Autres :

MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES spécifiques à l'action	MONTANT (€)	PRODUITS Spécifiques à l'action	MONTANT (€)
60 - Achats de services		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives		74 - Subvention d'exploitation	
Autres fournitures		Etat (à préciser)	
61 - Services extérieurs			
Sous-traitance générale			
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation		Région	
Assurances			
Documentation		Département	
Divers			
62 - Autres services extérieurs		Communauté de communes	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté d'agglomération	
Publicité, publications		Commune	
Déplacements, Missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication		CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires			
Divers		Organismes sociaux (à préciser)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		Autres (à préciser) :	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations du personnel		Cotisations	
Charges sociales		Autres recettes attendues (à préciser)	
Autres charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion courante		77 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		Sur exercice antérieurs	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprise sur amortissement et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Total du financement sollicité dans le cadre de l'appel à projet « Ouvrez votre club :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche est obligatoire pour toutes les demandes, quelque soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l'association :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée ¹ :
 - Au Compte bancaire de l'association :
 - Nom du titulaire du compte :
 - Banque :
 - Domiciliation :

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB

- ou au Compte postal de l'association :

- Nom du titulaire du compte :
- Banque :
- Domiciliation :

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le : à :

Signature :

¹. Un RIB ou un RIP sera à joindre impérativement ou à coller à la demande

². Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

³. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informa tique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier

COORDONNEES DES MAISONS DU DEPARTEMENT ET DES REFERENTS SPORT

MDDL du Calais
44 rue Gaillard / BP 507
62106 CALAIS cedex
Fax : 03.21.00.02.89

MDDL de l'Audomarois
Enclos Saint Denis
Rue Saint Bertin / BP 378
62500 SAINT OMER
Fax : 03.21.88.87.55

Direction des Sports
Maison des Sports
9 rue Jean Bart
62143 ANGRES
Tél : 03.21.21.91.83
Fax : 03.21.60.41.37

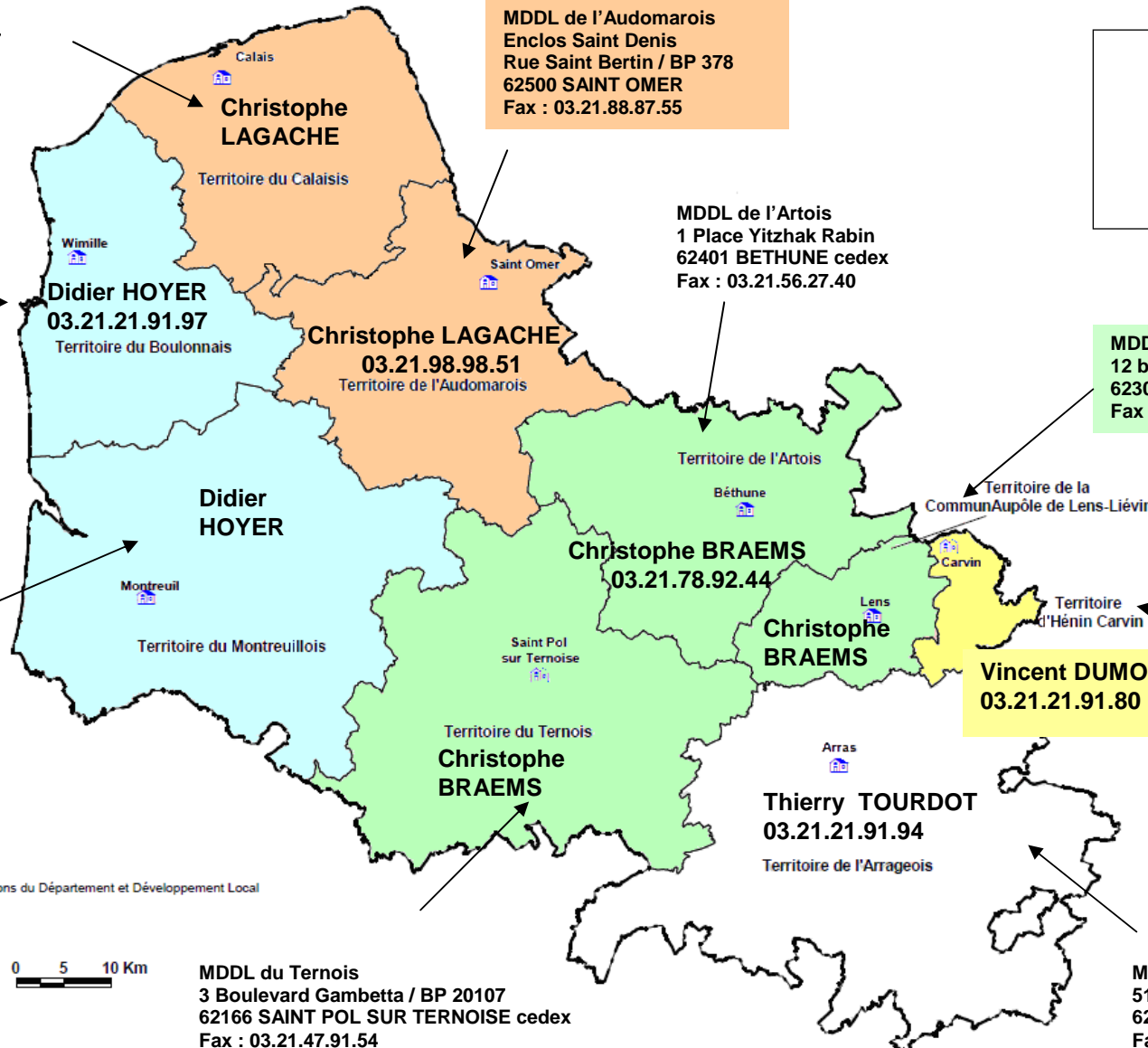
MDDL du Boulonnais
Route de la Trésorerie
BP 20
62126 WIMILLE
Fax : 03.21.91.13.00

MDDL de l'Artois
1 Place Yitzhak Rabin
62401 BETHUNE cedex
Fax : 03.21.56.27.40

MDDL de la CommunAupôle Lens-Liévin
12 bis rue Jean Souvraz / BP 49
62301 LENS cedex
Fax : 03.21.28.54.30

MDDL du Montreuillois
685 Route de Paris
62170 ECUIRES
Fax : 03.21.86.37.29

MDDL d'Hénin-Carvin
Route de Meurchin
BP 127
62220 CARVIN
Fax : 03.21.50.92.75



Didier HOYER
03.21.21.91.97

Christophe LAGACHE
03.21.98.98.51

Didier HOYER

Christophe BRAEMS
03.21.78.92.44

Christophe BRAEMS

Vincent DUMONT
03.21.21.91.80

Christophe BRAEMS

Thierry TOURDOT
03.21.21.91.94

LEGENDE



Les Maisons du Département et Développement Local



0 5 10 Km

MDDL du Ternois
3 Boulevard Gambetta / BP 20107
62166 SAINT POL SUR TERNOISE cedex
Fax : 03.21.47.91.54

MDDL de l'Arrageois
51 rue d'Amiens
62018 ARRAS cedex 9
Fax : 03.21.60.41.32